



CFPPA du Gers

FORMATIONS ADULTES & APPRENTISSAGE

Brevet de Technicien Supérieur Agricole Viticulture-œnologie

FORMATION CONTINUE

Relation Emploi/Formation

Le technicien supérieur agricole en viticulture-œnologie assure des fonctions :

- En viticulture : de production de raisins en tant que responsable de culture
- En œnologie : de transformation telles que la vinification et l'élevage de vins en tant que responsable de chai.

Le technicien peut également être chargé de missions complémentaires de gestion et de commercialisation.

Contenu de la formation

Acquérir les connaissances, compétences et savoir-faire pratiques nécessaires à l'exercice du métier de technicien.

- Environnement économique et social : Sciences économiques, sociales et juridiques ; Droit et filière ; L'entreprise vitivinicole
- Traitement des données et informatique : Mathématiques appliquées, statistiques ; Informatique
- Techniques d'expression : Anglais ; Communication, animation, documentation
- Enseignements scientifiques et techniques : Processus viticole ; Système vitivinicole et territoire ; Processus d'élaboration et conservation des vins ; Qualité, sécurité, environnement
- Modules d'initiative locale (MIL) : MIL 1 Production et distillation Armagnac et Floc ; MIL 2 : Découverte bassin viticole Modules d'accompagnement Education physique et sportive

Débouchés

Le technicien supérieur peut exercer ses fonctions en tant que :

- Indépendant : Chef d'exploitation
- Salarié participant à l'itinéraire technique de production de raisin et de sa transformation : Chef de culture ; Maître de chai ; Caviste ; Responsable du vignoble ; Chef d'équipe
- Salarié en cave coopérative avec des missions de conseil, de suivi et de contrôle

Lieu de la formation

CFPPA du Gers – site de Riscle
Contact : Mme Coralie VIALA
coralie.viala@educagri.fr

Obtention du diplôme

Évaluations en contrôle en cours de formation (50%), en épreuves terminales écrites et orales (50%)

Conditions d'accès

- Prérequis : validation du projet professionnel à travers une expérience ou une immersion dans le métier
- Dossier d'inscription à retirer auprès du [secrétariat du CFPPA du Gers](#)

Durée & période

Les parcours sont adaptés selon le niveau d'études du stagiaire.

1880 heures (12 mois), juin à juin

Formation en centre : 1320 h / Formation en entreprise : 560 h

Des dispenses pour les modules du tronc commun sont possibles.

Financement / Rémunération

Contactez le CFPPA du Gers, votre mission locale, votre conseiller Pôle Emploi, votre employeur ou le FONGECIF de votre région pour étudier les différentes possibilités : Accès individuel ; Congé individuel de Formation (CIF) ; Droit Individuel à la formation (DIF) ; Contrat de sécurisation professionnelle ; Financements individuels

CFPPA du Gers

Lycée Agri-viticole Voie Edgar Morin - 32400 RISCLE

Tél 05 62 69 72 16 • lpa.riscle@educagri.fr

